

e-MOBILITY

salon de l'écomobilité



15 & 16 JUIN 2019

Le Pradet
Parc Cravéro

ANIMATIONS
& ESSAIS
GRATUITS





Eco-mobilité, mobilités alternatives, durables, nouvelles technologies... Autant de terminologies qui annoncent un futur désormais tourné vers une véritable révolution des mobilités !

Dans ce contexte, et dans le cadre de nos compétences en matière de transports et d'environnement, la Métropole TPM se positionne en tant qu'acteur majeur d'une mobilité durable sur son territoire.

Parmi les actions concrètes engagées par la Métropole, 43% de la flotte du réseau Mistral roulera à l'énergie propre d'ici 2020 ; en effet, 136 bus seront, hybrides, électriques ou au gaz. Par ailleurs, un réseau élargi de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides est actuellement en cours de développement. Un objectif : l'installation par Symielec Var d'environ 150 bornes doubles d'ici 2021 sur l'ensemble du territoire ! Et ce n'est qu'un début. L'éco mobilité gagne du terrain ! Notre Maison de la Mobilité TPM, prochainement inaugurée à Toulon, au cœur de la Métropole, en sera témoin. Sa mission : sensibiliser et accompagner le grand public dans l'appropriation de cette mobilité, peu polluante et respectueuse de notre environnement.

C'est également l'objectif du Salon E-mobility, 1er salon varois dédié à la mobilité 100% électrique que nous organisons conjointement pour la deuxième année consécutive avec la ville du Pradet. L'édition 2019 proposera 3000 m² d'expositions extérieures réservées aux constructeurs, revendeurs et prestataires liés à l'éco-mobilité. Une belle opportunité pour les visiteurs de toute la Métropole de découvrir les dernières nouveautés et rencontrer les professionnels du secteur.

Souhaitons à cette deuxième édition du salon E-mobilité un vif succès !

HUBERT FALCO

PRÉSIDENT DE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
ANCIEN MINISTRE



En 2018, vous avez été plus de 3000 à contribuer au succès du 1er salon varois consacré à la mobilité 100% électrique, organisé au Pradet.

Après une première édition réussie, vous êtes à nouveau conviés à participer au salon e-Mobility. Cette année, le salon évolue et sera dédié à l'écomobilité dans son ensemble.

De nombreux partenaires et professionnels seront présents afin de vous faire découvrir les mobilités alternatives. Pour l'occasion, le salon se tiendra au sein du Parc Cravéro, afin de pouvoir vous accueillir dans un espace plus grand et vous proposer de nouvelles animations.

Innovation et développement durable sont deux marqueurs essentiels du projet de territoire de la Ville du Pradet orienté autour du concept de « SmartCity ».

Labélisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2016, la commune du Pradet s'engage activement dans la promotion de l'écomobilité.

En encourageant ce type d'alternatives, nous contribuons à préserver notre cadre de vie et notre environnement.

HERVÉ STASSINOS

MAIRE DU PRADET

2 JOURS POUR SENSIBILISER



LE 1^{er} SALON VAROIS DÉDIÉ À L'ÉCOMOBILITÉ !

Le Salon e-Mobility vise à la fois à sensibiliser le public au développement des mobilités alternatives, et aux professionnels de présenter leurs dernières nouveautés dans ce domaine. Tous les moyens de transport seront représentés à cette occasion : voitures électriques, hydrogènes ou hybrides rechargeables, vélos, glisse urbaine (trottinette et overboard électriques) et mobilité partagée (covoiturage et transports en commun).

À cette fin, les 3000 m² du Parc Cravéro seront mis à la disposition des constructeurs, revendeurs et prestataires liés aux moyens de transports doux, que les visiteurs pourront rencontrer et auprès de qui ils pourront s'informer.

Le salon sera divisé en 5 zones : **voitures, deux-roues, trottinettes et overboards, innovation et services.**

Les points forts :

- 3000 m² d'exposition en extérieur
- 1000 m² destinés aux animations enfants
- Plusieurs zones d'essais (voitures, deux-roues, gyropodes, overboards...)
- 300 places de parking à proximité
- Restauration sur place



GRILLE TARIFAIRE DES EMPLACEMENTS

LES EMPLACEMENTS	TAILLE DES MODULES	TARIFS
Stand classique	6m x 3m = 18m ²	500 €
Stand exposant automobile	Stand + 1 voiture	500 €
	Par voiture supplémentaire	+200 €
Stand restauration		250 €
EN OPTION		
Parking zone essais voiture	1 place	100 €
Barnum	3m x 3m	MAD*

TARIFS EXPRIMÉS EN HT

30% DE RÉDUCTION POUR LES STARTUPS ET LES ADHÉRENTS À L'AVEM

UNE PREMIÈRE ÉDITION TRÈS REUSSIE !

L'an dernier, 3000 visiteurs se sont donné rendez-vous au salon e-Mobility, premier salon varois consacré à la mobilité 100% électrique pour découvrir le secteur et échanger avec des professionnels présents pour l'occasion.

Si la première édition du salon e-Mobility a été un tel succès, c'est notamment grâce aux 6 partenaires majeurs de l'évènement :



et aux nombreux exposants :



RETOUR EN IMAGES



PLAN & ACCÈS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



Le Pradet à :

- 10 min de Toulon
- 15 min de Hyères
- 45 min de Brignoles
- 50 min de Marseille
- 60 min de Fréjus
- 60 min de st Tropez

ADRESSE & GPS

- Parc Cravéro, 83220 Le Pradet
- 43°06'24.5"N 6°01'39.5"E

ACCÈS

- Ligne de bus sur le Réseau Mistral : N°23, N°39 & N°92

PARC CRAVÉRO



PLAN MEDIA

AFFICHAGE

- Campagne outdoor 4x3 secteur MTPM
- Campagne outdoor bus Réseau Mistral

PRESSE

- Journeaux locaux
- Sites internet d'information et blogs spécialisés nationaux

WEB

- Site internet du salon www.salon-emobility.fr
- Présence sur les réseaux sociaux :
Facebook : facebook.com/eMobility
Twitter : @eMobility_
- Campagne publicitaire Facebook



RADIO

- Campagne radio secteur Ouest Var

AUTRE

- Publicité sur véhicules électrique
- Distribution 20.000 flyers
- Invitations institutionnels, élus et professionnels du secteur



DOSSIER INSCRIPTION



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Raison Sociale :

.....

Adresse :

.....

CP : Ville :

TVA Intracommunautaire :

.....

Nom du responsable :

Tél : Mail :

Nom et prénom de la personne en charge du stand :

PRÉSENTATION DE VOS PRODUITS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type de véhicules exposés :

.....

.....

Nombre :

RÉSERVEZ VOTRE MATÉRIEL

Mise à disposition de barnum 3X3 m2

Oui : Nombre :

Non :

Mise à disposition de tables : 180 X 74 cm

Oui : Nombre :

Non :

Mise à disposition de chaises

Oui : Nombre :

Non :

Besoin d'alimentation électrique sur le stand

Oui : Puissance :

Non :



TVA non applicable.

Règlement à joindre par chèque du montant hors taxe, à l'ordre du Trésor Public.

Je reconnais avoir pris connaissance du guide technique du salon et de son règlement général.

Fait le à

Cachet et signature



GUIDE TECHNIQUE DU SALON

A) MONTAGE DES STANDS PAR LES EXPOSANTS

Les surfaces des stands seront mises à la disposition des exposants à partir du vendredi 14 juin 2019 à 14h00 jusqu'à 18h00 et le samedi 15 juin de 8h00 à 10h00. Tous les exposants doivent avoir leur stand prêt à l'heure d'ouverture au public le samedi 15 juin à 10h00. Les exposants doivent s'assurer que le personnel chargé du montage de leurs propres éléments de stand dispose du matériel de manutention et de l'outillage nécessaire. Aucun matériel disponible sur site.

B) ACCÈS EXPOSANTS AU SALON ET FERMETURE LE SOIR :

- A partir de 8h00 le samedi 15 juin
- A partir de 9h00 le dimanche 16 juin
- Fermeture du salon à 19h00 les jours d'accès au public, les exposants devront avoir quitté les stands à 20h00.

C) DÉMONTAGE DES STANDS

L'enlèvement du matériel et des éléments de stands appartenant aux exposants devra impérativement être achevé le dimanche 16 juin à 20h00.

Les exposants devront laisser les emplacements qu'ils ont occupés dans l'état où ils les ont trouvés.

D) PARKING

Un parking gratuit exposant est disponible à proximité du salon. Si vous avez réservé un emplacement en zone d'essai, votre nom sera indiqué sur la place de parking attribuée.

E) NETTOYAGE

Le nettoyage des parties communes est assuré par les organisateurs, celui des stands incombe aux exposants.

F) GARDIENNAGE

Un gardiennage est assuré du vendredi 14 juin 19h00, jusqu'au dimanche 16 juin 20h00.

Attention : pendant l'installation des stands, les exposants doivent assurer eux-mêmes la surveillance de leurs effets personnels, de leur matériel et de leurs marchandises pendant les heures d'ouvertures du salon.

GUIDE TECHNIQUE DU SALON

G) AMÉNAGEMENT DES STANDS

Chaque exposant aménage son stand avec le matériel qu'il souhaite (roll-up, barnum, kakemono et tous styles de PLV). Les matériels présentés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins.

Toute implantation de CTS devra être fixée ou lestée au sol, aucun matériel ne doit dépasser de la surface du stand.

L'accrochage d'éléments, quels qu'ils soient, aux structures prêtées par l'organisation est interdit. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'empiéter sur les allées, aucun matériel ne sera toléré à l'extérieur des stands.

H) MOYENS DE SECOURS :

Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence.

I) ADRESSE DU SITE ET COORDONNÉES

Parc Cravéro, Avenue de la 1ère DFL, 83220 Le Pradet

Coordonnées :

mail : e-mobility@le-pradet.fr

tél. 04 94 08 69 72

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. DESCRIPTION

Le salon de l'écomobilité du Pradet est destiné à la promotion des mobilités alternatives.

2. VÉHICULES ET EXPOSANTS ADMISSIBLES

Sont admis en exposition :

- Tous les véhicules de loisirs, de tourisme, de transport de personnes ou utilitaires, ayant un lien avec les mobilités alternatives.
- Les constructeurs et boutiques de mobilité alternative
- Les entreprises d'équipements et les fournisseurs
- Les partenaires
- Les médias spécialisés
- Les organismes officiels

3. DEMANDE D'ADMISSION

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être retournés ensemble, dûment remplis et signés. Ces documents sont à retourner à : e-mobility@le-pradet.fr. Tout document partiellement ou non complété peut entraîner un refus de la part de l'organisation. La demande d'admission sera valable avant la date d'expiration du délai d'inscription soit le 11 juin 2019. Au delà de cette date l'organisation ne sera plus en mesure de traiter cette demande, sauf dérogations particulières.

4. ANNULATION OU REFUS DE PARTICIPATION

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler la demande d'admission sans donner lieu à aucun paiement sauf remboursement éventuel des sommes versées.

Si le salon doit être annulé, l'organisation remboursera les frais de stand dans leur totalité. Si le désistement intervient avant l'acceptation du stand, la demande devient nulle. Si le désistement intervient 1 mois avant la date du salon par l'exposant, sa participation sera due en totalité.

Les stands inoccupés à l'ouverture du salon seront considérés comme annulés et reviendront à la disposition de l'organisateur (totalité du stand sera due). Tout désistement doit être communiqué par lettre recommandée.

5. ASSURANCE

L'exposant doit avoir souscrit à un contrat d'assurance responsabilité civile qui le couvrira durant toute la durée du salon (montage et démontage inclus). L'exposant est tenu de souscrire à ses frais une assurance couvrant les objets exposés, le matériel d'exposition et tout élément dont il aurait la propriété, l'usage ou la charge.

L'exposant s'engage à abandonner tout recours contre l'organisateur, ou tout intervenant pour leur compte, en cas de dommages, pertes et disparitions (vol y compris), qui pourraient survenir aux matériels d'exposition et pour tout élément dont il a la propriété, l'usage ou la garde. Les exposants s'engagent ainsi à garantir l'ensemble des biens qui pénètrent sur le site.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

6. TARIFS DES EMPLACEMENTS

Les tarifs des emplacements ont été pris par décision du Maire du Pradet. Les stands extérieurs ont une surface de 18m² (6X3 mètres) et s'élèvent à 500 € ht. Les emplacements nominatifs de parking dans les zones d'essais s'élèvent à 100 € ht pour les voitures.

7. PAIEMENT DU STAND

Les exposants devront s'acquitter de la totalité du montant dû par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public au moment de l'inscription.

8. PERMANENCE SUR LE STAND

Les exposants sont tenus d'assurer une permanence sur le stand pendant les heures d'ouvertures du salon au public. Les objets destinés à l'exposition doivent être découverts durant toute la durée du salon. Tout démontage est interdit pendant le salon du samedi 15 juin à 10h00 au dimanche 16 juin à 19h00.

9. ANNOTATIONS AU PRÉSENT RÈGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement et aux instructions de l'organisateur peut entraîner une exclusion immédiate de l'exposant, sans qu'il puisse prétendre à quelque remboursement ou compensation que ce soit.

10. LITIGES

Toutes les contestations et litiges relevant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention relèvent des tribunaux compétents.